

VAN MARIS & DUPONCHELLE

-----Société d'Avocats-----

Pierre VAN MARIS

Ancien Bâtonnier

Patrice DUPONCHELLE

Ancien Bâtonnier

Spécialiste en Droit Social

Chargé de cours à l'IFSI D'ABBEVILLE

Chargé de cours à l'IAE D'AMIENS

Chargé de cours à l'IUT DE BEAUVAIS

AVOCATS

Cabinet Abbeville :

**42 Place Jacques BECQ
BP 10313
80103 ABBEVILLE CEDEX**

Cabinet Amiens :

**1 Rue Adéodat LEFEVRE
80000 AMIENS**

Tél : 03.22.20.75.75.

Fax : 03.22.20.75.76.

Monsieur Gilles DUPONT

42 Rue de la Bassée

80550 LE CROTOY

Abbeville, le 19 juin 2017

N/Réf : 15 258

**Affaire : ASS CROTOY CULTURE /
COMMUNE DU CROTOY DP/CF**

Cher Monsieur,

Dans cette affaire, le jugement a finalement été signifié le 29 mars puisqu'il n'y a pas eu de règlement, le certificat de non appel m'a été délivré.

La procédure est particulière en ce qui concerne le recouvrement contre une Commune qui a normalement un délai de deux mois à compter de la notification pour régler.

La Commune du CROTOY aurait du régler pour le 29 mai.

Je viens d'adresser un courrier de rappel à son Avocat, à défaut de règlement, je devrais transmettre le dossier à l'autorité préfectorale qui doit enjoindre la Commune de payer.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P. DUPONCHELLE

Veillez adresser toutes vos correspondances à ABBEVILLE

e- mail : avocat.vmd@wanadoo.fr

site Internet : <http://www.gesica-abbeyville.com>

Membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté

